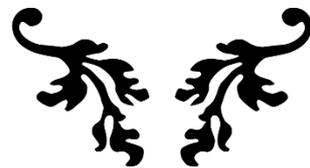




L'OFFICIEL DE LA MINE RESPONSABLE



N° 11

5 janvier 2022

Pollution de la vallée de l'Orbiel : quand un risque en cache un autre !

Un comité de pilotage pour le projet " Mine responsable " a été installé par Emmanuel MACRON le 1^{er} avril 2015. Assurant aussi la coordination de cette instance, le chef du bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques (détaché auprès du ministre en charge des mines) déclare :

***" la mine propre n'existe pas... Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement, elle transforme toujours un territoire.
A notre charge de rendre cet impact positif "***

Ainsi l'Etat et les industriels, conscients de l'enjeu de l'acceptabilité sociale, mettent en place une stratégie de communication afin d'éluder les conséquences graves de l'industrie extractive sur tous les plans : sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques.

Une présentation de la situation actuelle – issue de documents officiels et déclarations – s'impose...

Bulletin d'information destiné aux membres de l'Association Gratte Papiers

La mine responsable, concept préalable à la reprise de l'activité minière, répondrait à la volonté du gouvernement de " faire évoluer les représentations sur l'exploitation minière qui reste encore trop souvent associée aux traumatismes du passé " et veillerait " à anticiper la gestion environnementale de l'après-mine ". Problème, le président du comité de pilotage du projet " mine responsable " déclare : " la mine propre n'existe pas... **Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement, elle transforme toujours un territoire. A notre charge de rendre cet impact positif** ". Pour apprécier la réalité, une présentation de la situation actuelle – issue de documents et déclarations officiels – s'impose.

Une étude sociologique sur les attentes... en réponse aux besoins du BRGM

Salsigne – et son ancien bassin minier – n'en finit pas de défrayer la chronique, tant pour la pollution de la vallée de l'Orbiel que pour la gestion calamiteuse de l'après-mine.

Dans cette lignée, parmi les dernières études commanditées par les autorités publiques, une étude sociologique – " *Pratiques et perceptions du risque par les habitants-riverains de la vallée de l'Orbiel* » (PRIOR) (analyse des attentes et du contexte local) " – alimente, au-delà de toute espérance, la controverse.

L'étude serait copilotée par Santé Publique France (SPF) et une équipe de sociologues et universitaires (CERTOP/MSHS/LISST)¹.

" Santé publique France a alors proposé la mise en œuvre d'une démarche de « Santé publique » qui donne la possibilité à la population de s'exprimer : le recueil des inquiétudes, des questionnements, des attentes et des savoirs locaux en lien avec les pratiques du territoire par les habitants, afin d'apporter des réponses au plus près des attentes de la population " peut-on lire dans une plaquette d'information² diffusée localement.

Les objectifs affichés sont de " mieux connaître les habitants de la vallée " et de " leur donner la parole ".

Il s'agit là de l'information à destination des riverains de l'Orbiel, mais quand l'équipe PRIOR s'adresse à ses pairs, bien à l'abri des victimes de la pollution, le discours diffère sensiblement.

Tout d'abord, exit Santé Publique France, c'est le BRGM qui est à la manœuvre :

- Lors d'un colloque en mai 2021, assortie des logos du BRGM et du CERTOP Toulouse et mentionnant des auteurs appartenant à ces deux organismes, une présentation révèle comme " méthode d'acquisition des données " : " réunions et échanges fréquents avec une équipe du BRGM : échanges sur l'étude et sur la gestion après-mine avec une équipe spécialisée, réflexion et co-rédaction d'un rapport avec des membres du BRGM³ ".

- La même présentation mentionne (vues n° 1 et 14) expressément la présence de stagiaires du BRGM au sein du CERTOP dont l'un a publié l'extrait ci-contre :

Stagiaire au sein de la Direction Risques et Prévention (DRP) du Service National Géologique (BRGM) et en lien avec le Centre d'Etude et Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP, CNRS), je mène une étude dans le cadre du Projet Costamina (CO-construction de Scénarios de Transition des Anciens territoires Miniers vers de Nouveaux usAges). Cette enquête qualitative vise à rendre compte des controverses existantes autour des perceptions du risques des acteurs des territoires Post-Extraction Minières (PEM).

¹ [2020-08-00 étude PRIOR - protocole](#), page 27

² [2021-01-22 SPF dépliant-Prior-Orbiel](#)

³ [2021-05-26 colloque transitions 2021 - Certop-Brgm - dynamiques sociales gestion après-mine](#), vue 3

- Une publication, extraite des " *Actes de Colloque International de Recherche T2021* " précité, illustre très bien la prééminence du BRGM :
 - o " *un projet de recherche en sciences humaines et sociales consacré à la gestion durable des sites post-extraction minière est mené par le centre d'étude et de recherche travail organisation pouvoir (CERTOP) pour accompagner le service géologique national (BRGM).*
 - o ... *Enfin un panel d'outils opérationnels est proposé au BRGM pour répondre à ses besoins exprimés⁴ "*

Ensuite, les objectifs de l'étude PRIOR sont présentés bien autrement : il ne s'agit plus de la seule perception des risques par les habitants, mais au contraire de défendre les autorités publiques du danger d'une atteinte à leur image de marque.

Dans son intervention lors du colloque de mai 2021, Camille Dumat – membre du CERTOP et de l'équipe PRIOR – décrit ce type de situation :

" Un lanceur d'alerte signale un risque, des faits pour tracer, éclairer et provoquer des changements, promouvoir des alternatives qui lui semblent indispensables pour des raisons de santé (physique, mentale) et d'éthique. Ex. des pesticides, de l'amiante, etc. Mais le groupe ou système dominant qui organise le système/modèle en place, peut considérer que le risque signalé est acceptable et que le danger c'est avant tout ce lanceur d'alerte qui ternit son image en éclairant des pratiques dangereuses, risquées, non-éthiques, des dysfonctionnements, des conflits d'intérêt⁵... "

Toujours lors du même colloque, un autre sujet intitulé " *L'expérience du risque. Faire face aux risques perçus dans les territoires d'après-mine* " est développé par plusieurs sociologues et universitaires, tous de l'équipe PRIOR. Le lien⁶ pour y accéder contient expressément " *PRIOR2021* ".

- Si la sociologie y est volontiers décrite comme " *une démarche pour une meilleure compréhension des enjeux⁷ "*, la première définition des risques est : " *du point de vue des politiques publiques, les risques dépendent de l'état des connaissances scientifiques et de la mise en agenda des problèmes publics⁸ "*. Et de conclure, sur la définition des risques : " *cette approche permet de dénaturiser le risque... "*
Pour mémoire, dénaturiser revient à " *changer la vraie nature (de quelque chose), ôter (à une chose) son caractère nature⁹ "*.
- La même formulation se retrouve dans le protocole de l'étude PRIOR : " *Cette appréhension du risque ... permet ... de dénaturiser le risque ... Les habitants-usagers de la vallée de l'Orbiel, participent ainsi – avec la même force que "le savant et le politique" – à construire les problèmes et à les ériger éventuellement en risques¹⁰...* "

⁴ [2021-06-21 actes colloque transitions écologiques 2021 - Prior - Salsigne \(extraits\)](#), page 145 in fine

⁵ [2021-05-00 colloque transitions 2021 - C. Dumat - intelligence collective](#), vue n° 9

⁶ https://transitions2021.sciencesconf.org/data/pages/6.Chauveau_et_al._PRIOR2021.pdf

⁷ [2021-05-26 colloque transitions 2021 - faire face risques perçus - après-mine](#), vue n° 2

⁸ [2021-05-26 colloque transitions 2021 - faire face risques perçus - après-mine](#), vue n° 3

⁹ selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

¹⁰ [2020-08-00 étude PRIOR - protocole](#), page 8

- Enfin, la présentation précitée ajoute : "*l'enjeu scientifique est de déconstruire les processus qui participent à la fabrique des risques perçus*¹¹ " .

A n'en pas douter, l'étude PRIOR correspond plus à une attente du BRGM qu'à une demande des populations de la vallée de l'Orbiel !

Salsigne : enjeux local... et national, le grain de sable de la relance minière

Sous l'impulsion de l'industrie extractive allemande (en 2005), la relance des activités minières a été planifiée en Europe (en 2008). La France, au passé minier glorieux, ambitionne à son tour de redevenir première de cordée.

En 2012, Arnaud Montebourg, alors ministre du redressement productif, porte la stratégie nationale du nouveau minier. Cette stratégie est menée par une "*élite minière*¹² [qui] *englobe aussi bien des acteurs productifs (industriels, fédérations minières, entreprises minières dites « juniors », secteurs du nucléaire et des carrières) que des acteurs administratifs (hauts fonctionnaires, services déconcentrés, ingénieurs du Corps des mines, etc.)* ", essentiellement dominée par ces ingénieurs du Corps des mines et le BRGM.

Sans rentrer ici dans le détail, force est de constater l'échec de la démarche, les modes de pensée et les objectifs de l'élite minière étant très éloignés de ceux communément partagés. "*Un constat majeur est partagé par l'élite minière : le nouveau minier n'advient pas à cause d'un manque d'acceptabilité sociale*¹³. "

Le corps des mines

Il s'agit d'un grand corps d'État (créé en 1794) à caractère technique et interministériel, regroupant les ingénieurs des mines de la fonction publique. La plupart d'entre eux sont recrutés parmi les premiers du classement de sortie de l'école polytechnique ou de quelques rares autres grandes écoles.

Selon le dernier [décret](#) les concernant, "*les ingénieurs des mines constituent un corps supérieur à caractère technique... Ce corps à caractère interministériel relève du ministre chargé de l'économie.* " Ils tendent à devenir maintenant, hélas, des "*futurs officiers de la guerre économique* " .

Les ingénieurs des mines sont les plus avisés pour juger leur corps : certains dénoncent une dérive managériale, et n'hésitent pas à demander la suppression du Corps des mines.

Patrick Mehr apporte une critique intéressante du corps auquel il appartient. Celle-ci, sans viser Salsigne, peut expliquer pourquoi la succession de préfet et autres responsables de services de l'Etat ont laissé la vallée de l'Orbiel devenir une zone sacrifiée :

" *Leur carrière ressemble d'ailleurs à un absurde jeu de rôle qui consiste à sauter de poste en poste tous les trois ans avec comme seule motivation de satisfaire leur supérieur en contrôlant leurs subordonnés... Un tel taux de rotation garantit d'autre part de n'avoir jamais à assurer les conséquences de ses décisions, en laissant au successeur le soin de clamer son innocence face aux erreurs... de son prédécesseur, en oubliant de dire qu'il ne faisait qu'obéir à son supérieur, lui aussi remplacé il est vrai.* "

Quelques-uns illustrent la dérive des jeux de pouvoir et d'influence du corps des mines :

- Carlos Ghosn, ex-PDG de Renault, Nissan et de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, [mis en cause dans un scandale](#) portant sur des centaines de millions d'euros.
- Anne Lauvergeon, limogée d'Areva suite à l'[affaire d'État politico-financière UraMin](#), pour une bagatelle de plus de trois milliards d'euros.

D'autres, beaucoup plus discrets et soucieux des intérêts de la France, ont réalisé un travail exemplaire, comme François Barthélemy, auteurs de plusieurs [rapports alarmants sur Salsigne](#).

¹¹ [2021-05-26 colloque transitions 2021 - faire face risques perçus - après-mine](#), vue n° 4

¹² [2021-10-13 P. Massé instruments insuffisants gouvernance critiques nouveau minier](#), page 116

¹³ [2021-10-13 P. Massé instruments insuffisants gouvernance critiques nouveau minier](#), page 117

En 2016, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (entièrement sous influence de l'élite minière) érigera l'acceptabilité en une condition politique majeure : " *un projet minier crédible reposera avant tout sur son acceptabilité*¹⁴ ".

Pourtant, " *face à la montée en puissance de ces contestations – citoyennes, environnementales, territoriales –, et afin d'anticiper un échec semblable à celui de l'exploitation des gaz de schiste, « l'acceptabilité sociale » a été ciblée, dès 2011, comme un enjeu majeur pour la relance de l'activité minière en France métropolitaine... Il s'agit de gérer la « menace d'inacceptabilité » qui hante l'action publique*¹⁵ ".

" *La difficile gouvernance du renouveau minier est ainsi nourrie d'une couverture médiatique exponentielle des désastres environnementaux causés par l'industrie minière*¹⁶ ".

Camille Dumat et Didier Busca – tous deux membres du CERTOP et de l'équipe PRIOR – en ont aussi fait le constat¹⁷, au lendemain de la crue de l'Orbiel d'octobre 2018 :

- " *La médiatisation des risques « environnement-santé » liés aux anciens sites miniers a en effet entraîné en France une publicisation des problèmes avec des retombées en termes d'inquiétude et de défiance citoyenne, créant des controverses à diverses échelles. L'action publique en matière de préservation des ressources naturelles peine à atteindre ses objectifs " ;*
- " *les associations locales mobilisent des « stratégies de médiatisation ». Ceci a encore été observé récemment pour le site de l'ancienne mine d'or de Salsigne à l'origine de la pollution de la vallée de l'Orbiel (Occitanie), avec la « mise en visibilité » de ce qui est présenté comme un « problème public » par les associations et les médias.*
- ... « *l'acceptabilité est désormais le premier risque pour l'industrie minière* » ".

Or il n'existe pas un seul projet minier en France, métropolitaine ou ultramarine, qui n'ait exhumé la gestion calamiteuse de l'après-mine de Salsigne, pour étayer son inacceptabilité sociale : " *Par-delà la forte médiatisation d'un certain nombre de pollutions emblématiques - à l'Arsenic dans les mines de la vallée de l'Orbiel ... l'industrie doit se transformer pour gagner en acceptabilité sociale*¹⁸. "

" *De l'aveu de tous les acteurs de la filière, l'acceptabilité sociale reste le principal obstacle. Certaines anciennes mines ont provoqué des dégâts environnementaux majeurs en France. La mine d'or de Salsigne (Aude), en activité de 1873 à 2004, a laissé derrière elle une terre durablement polluée à l'arsenic dans le massif de la Montagne Noire. Alors les spécialistes du forage, sud-africains, australiens ou britanniques sont rarement accueillis à bras ouverts, même lorsqu'ils promettent des "mines responsables"*¹⁹. "

Des instruments sociométriques... pour gérer la contestation, en partenariat avec le BRGM

¹⁴ [2016-05-19 OPECST rapport enjeux stratégiques terres rares](#), pages 114 et suivantes

¹⁵ [2021-10-13 P. Massé instruments insuffisants gouvernance critiques renouveau minier](#), page 113

¹⁶ [2021-10-13 P. Massé instruments insuffisants gouvernance critiques renouveau minier](#), page 124

¹⁷ [2019-10-00 géosciences après-mine BRGM - Salsigne Orbiel](#), page 82 et 83

¹⁸ [2019-12-00 AdCF pollution emblématique Orbiel - acceptabilité sociale](#), page 1

¹⁹ [2021-12-02 bfmvtv transition énergétique - terrain minier](#), page 6

La politique du renouveau minier ayant atteint ses limites – sans pour autant parvenir à lever le verrou de l'inacceptabilité sociale – le camp pro-mine entrevoit alors " *la nécessité d'appréhender l'utilisation de l'acceptabilité sociale à rebours, depuis le point de vue de ceux qui la portent : soit de façon « descendante » plutôt qu'« ascendante »*. Cette approche permet d'étudier les « stratégies d'acceptabilité » mises en place par les acteurs en question, fonctionnant comme « des instruments de gestion de la contestation²⁰ » ".

Ainsi, " *cette attention exponentielle envers les individus et collectifs impactés par les projets miniers renvoie à « l'ambition de mieux étudier, cerner, contrôler et surveiller « l'adversaire », soit à la mise en place d'instruments « sociométriques »* ".

Le directeur du programme scientifique du BRGM l'avoue sans retenue : " *Les SHS [Sciences Humaines et Sociales] sont un axe sur lequel le BRGM souhaite développer des partenariats, notamment dans le cadre du Programme Scientifique « Gestion des impacts miniers et industriels sur le sol et le sous-sol²¹ »* ".

Le " *projet de recherche en sciences humaines et sociales consacré à la gestion durable des sites post-extraction minière mené par CERTOP pour accompagner le BRGM* " – révélé lors du colloque de mai 2021 – rentre totalement dans ces instruments sociométriques, avec l'objectif déterminant de gérer la contestation.

Et l'enquête PRIOR, à laquelle participe le même CERTOP de Toulouse, certes financée par Santé Publique France à parité avec l'Agence Régionale de Santé, et portant sur la même



Exemple de gestion de la contestation par... Benalla

problématique mais circonscrite à Salsigne, ne peut que converger avec le projet de recherche pour le BRGM, voire lui apporter des informations utiles à la gestion de la contestation autour de Salsigne.

Abondant en ce sens, le programme EC2CO soutient un thème transverse " *Transition des anciennes exploitations de minerais arséniés vers de nouveaux usages* " (TAEMA). Sans surprise, le BRGM y est associé, un soutien financier aidant !

L'appel à projet TAEMA mentionne²² :

" *Des événements climatiques et notamment les conséquences des crues d'octobre 2018 observées au niveau de l'ancien district minier de Salsigne, mettent en lumière le besoin pour une recherche pluri/transdisciplinaire dédiée à ce type d'anciens sites d'exploitation de minerais arséniés*.

La compréhension des facteurs et mécanismes qui influencent les impacts (environnementaux, sanitaires, sociaux, ...) de ces anciennes exploitations relève d'approches scientifiques pluridisciplinaires associant

²⁰ [2021-10-13 P. Massé instruments insuffisants gouvernance critiques renouveau minier](#), page 113

²¹ [2021-06-21 actes colloque transitions écologiques 2021 - Prior - Salsigne \(extraits\)](#), page 144

²² [2021-07-02 EC2CO appel projets – TAEMA](#), pages 6 et 7

hydrologie, géochimie, écologie, écotoxicologie, santé publique et sciences humaines et sociales... cette transition et ses aspects sociétaux constituant un axe fort et transverse du défi.

... on peut dire qu'on se situe entre 50 et 100 sites potentiellement concernés par ce défi. Il convient de souligner qu'étant donné l'ampleur des difficultés rencontrées sur l'ancien district minier de Salsigne, la Vallée de l'Orbiel constitue un enjeu de recherche stratégique. "

Ainsi, il s'agit d'une mobilisation de réseaux scientifiques au service de l'industrie, plus précisément le BRGM concernant Salsigne : " partant du constat que les mines doivent être appréhendées « d'une manière globale, et dans leur interaction avec le territoire et la société », ses membres [l'élite minière] prônent une recherche minière « complètement différente ». Celle-ci s'effectue, entre autres, à travers le financement de travaux de recherche (du master au postdoctorat) portant sur les controverses autour des projets miniers, ou encore sur les conséquences sociales de l'après-mine²³ ".

Mais " les instruments sociométriques ont jusque-là prouvé leur inefficacité à gouverner les critiques du nouveau minier. " Peut-il en être autrement ? Certainement pas avec " la persistance des logiques néocorporatistes dans la gouvernance des ressources minérales " : l'élite minière pense avant tout au profit, d'autant plus que le passif environnemental est abandonné aux populations riveraines ! L'article L161-2 du Code minier (nouveau) stipule même : " Tout exploitant de mines est tenu d'appliquer à l'exploitation des gisements les méthodes confirmées les plus propres à porter au maximum compatible avec les conditions économiques le rendement final de ces gisements... " "

Sans dépollution, Salsigne reste l'objet d'une couverture médiatique exponentielle des désastres environnementaux causés par l'industrie minière et, en corollaire, le grain de sable de la relance minière. Chaque crue de l'Orbiel vient raviver les mobilisations des victimes de la pollution et leurs médiatisations, sans que des études sociologiques n'y changent quoi que ce soit. De surcroît, selon un calendrier non dépendant des crues, la contestation ne manque pas de s'inviter opportunément dans les arènes judiciaires.

Errare humanum est, perseverare diabolicum (l'erreur est humaine, persévérer est diabolique)

Si, comme l'a très justement établi la Commission d'enquête du Sénat sur les sols et sites pollués, " la vallée de l'Orbiel cumule tristement la plupart des problèmes associés à une pollution historique : l'impuissance de l'État à faire assumer pleinement par les anciens exploitants leurs responsabilités en matière de mise en sécurité et de dépollution dans le domaine minier, le manque de transparence dans l'information sur les sources effectives de pollution et les risques associés, et une communication erratique des pouvoirs publics sur la gestion des enjeux sanitaires et écologiques²⁴ ", l'Etat – tant au niveau ministériel qu'à celui du préfet de l'Aude – cumule les erreurs dans les choix stratégiques.

²³ [2021-10-13 P. Massé instruments insuffisants gouvernance critiques nouveau minier](#), page 123

²⁴ [2020-09-10 Sénat com. enq. pollution sols – rapport](#), page 23

La Cour des Comptes le relève aussi dans son rapport " *l'exemple des mines d'or de Salsigne* " : " *Le dossier des mines d'or de Salsigne révèle une succession d'erreurs de l'Etat : une première erreur a consisté à organiser la reprise par une filiale du BRGM d'une société en faillite*²⁵ ".

La MPC (Mines et Produits Chimiques de Salsigne) a poursuivi l'exploitation de la mine sous la houlette du BRGM, devenu actionnaire principal via sa filiale COFRAMINES – sur injonction de l'Etat – depuis 1980 jusqu'à sa mise en liquidation en septembre 1992.

Le choix du BRGM s'est vite retrouvé désastreux, preuve en est la faillite qui s'en est suivie. La débâcle était prévisible, mais le gouvernement a balayé d'un revers de main les nombreux avertissements d'alors :

" *Saisis en avril 1979 de l'intention du ministère en charge de l'industrie d'organiser la reprise de la SMPCS par COFRAMINES, tous les administrateurs représentant les intérêts privés ainsi que le directeur général du BRGM et le sous-directeur du Trésor avaient souligné la non viabilité du projet et les difficultés qu'aurait l'Etat à se désengager de la mine en cas d'échec*²⁶ ".

Sans surprise, l'exploitation rencontre des difficultés dès 1985. La Cour de Cassation retiendra :

" *qu'après avoir relevé que l'activité de la société MPC a été constamment déficitaire depuis l'année 1986, que la dégradation constante et grave de la situation financière impliquant des frais financiers d'un niveau très élevé aurait dû conduire à l'arrêt de l'exploitation dès 1989, la cour d'appel a souverainement considéré que les dirigeants de droit et de fait avaient eu un comportement fautif en poursuivant l'exploitation jusqu'au 10 octobre 1991 dans des conditions de dégradation constante en dépit des alertes données par les commissaires aux comptes à différentes reprises, et malgré l'alerte donnée par le président du conseil d'administration aux membres du conseil, signalant l'opportunité d'une déclaration de la cessation des paiements tandis que le BRGM justifiait la poursuite de l'exploitation par les pourparlers en cours pour la recherche d'un nouveau partenaire* ".

Devant la justice, le BRGM avait beau jeu de clamer " *qu'il ne constituait qu'un instrument politique de l'Etat* ", en vain. Il est vrai que " *le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé des mines et du ministre chargé de l'environnement*²⁷ ".

Le BRGM et sa filiale COFRAMINES sont condamnés au comble du passif, en leur qualité de dirigeants de fait, pour avoir " *exercé un véritable pouvoir de direction en plaçant le conseil d'administration dans un état de dépendance, en soumettant ses décisions aux résultats de leurs recherches et de leurs avis* ".

Dès le premier jugement (Tribunal de Commerce de Carcassonne), confirmé en appel puis par la Cour de cassation, les juges retiennent que " *les dirigeants ont largement usé de la confiance que pouvaient inspirer ces actionnaires et administrateurs pour convaincre les fournisseurs et autres financiers à contracter [...]. Les*

²⁵ [2004-02-05 Cour des Comptes rapport 2003 - mine Salsigne](#), page 371

²⁶ [2004-02-05 Cour des Comptes rapport 2003 - mine Salsigne](#), page 363

²⁷ Selon l'article 1^{er} du [Décret n°59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM](#)

fautes de gestion entraînant la responsabilité des administrateurs et des sociétés qu'ils représentent (Cheni, Coframines et le BRGM) apparaissent évidentes²⁸ ». "

Mais avant de déclarer, en octobre 1991, être en cessation de paiement, la MPCS avait déjà abusé la confiance d'anciens actionnaires pour leur "avoir fourni des informations fausses dans la note d'information de l'augmentation de capital²⁹" en leur faisant croire que la souscription à l'augmentation du capital réalisée à l'automne 1989 devait être en partie affectée à des investissements productifs. Elle n'a servi qu'à réduire l'endettement bancaire !

Dans une telle situation – fausses informations données aux actionnaires, exercice d'un véritable pouvoir de direction à l'aide d'avis du seul BRGM conduisant à la faillite, faute de gestion – le BRGM s'est construit une notoriété publique des plus sulfureuses.

A cette image exceptionnellement dégradée, il convient d'ajouter que le BRGM, dirigeant de fait de la MPCS de 1980 à 1992, ne s'est jamais préoccupé de l'environnement :

- "*Aucun des exploitants successifs de ces sites et installations, en ce compris MPCS, n'a, à ce jour, assumé la charge de la remise en état environnementale résultant de leur exploitation³⁰ ;*
- "*aucun exploitant n'a assumé sa responsabilité depuis un siècle, et le BRGM n'est pas plus pendable que les autres³¹ .*

L'État ne répare jamais ses erreurs, il les envenime de façon narcissique et par déguisement.

Enfin, le tableau ne serait pas complet sans la conclusion – par le préfet de l'Aude – de la Commission Locale d'Information de juillet 2006, faisant écho à la réaction de Frédi Forato (représentant CGT des mineurs de Salsigne) : "*S'adressant aux représentants du BRGM, le préfet a rappelé les propos de M. FORATO pour qui le BRGM avait laissé de mauvais souvenirs³² .*"

C'est donc encore une erreur de l'Etat de confier la gestion de l'après-mine de Salsigne au même BRGM. Cela revient à confier la prévention des risques à celui qui les a produits, et, pire, qui a fui devant ses responsabilités !

Cette erreur est d'autant plus regrettable que dans son "*avis du 25 mars 2016 relatif à un décret concernant l'organisation administrative et financière du BRGM³³*" , l'Autorité de la concurrence établit que le BRGM n'est pas le seul sur le marché à détenir les capacités nécessaires :

- "*11. ... le Conseil de la concurrence avait relevé que « la gestion des installations de sécurité des anciennes mines, l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux pour le compte de l'État et l'exécution de ces travaux,*

²⁸ [1996-07-12 les échos Salsigne - faillite mine - faute BRGM](#)

²⁹ [1995-06-30 les échos mine Salsigne - fausse information - BRGM](#)

³⁰ [2001-07-11 convention Etat-MOS](#), page 2

³¹ [2000-04-06 rapport CGM-IGF - sols pollués – Salsigne](#), page 72

³² [CLI Salsigne 11 juillet 2006 – procès-verbal](#), page 6

³³ [2016-03-25 autorité concurrence - avis - BRGM après-mine](#)

constituent des fonctions opérationnelles. Ces activités ont, au moins en partie, une nature économique, c'est-à-dire qu'elles pourraient être exercées par une entreprise privée et dans un but lucratif ».

- 59. ... la maîtrise d'ouvrage déléguée destinée à des travaux de dépollution, ... apparaît susceptible de générer une offre privée alternative, contrairement à la mise en sécurité des sites miniers liée aux risques d'effondrement de terrains, qui nécessite une expertise très particulière. "

Enfin, en renâclant constamment à assumer ses responsabilités, l'Etat commet une ultime erreur, à un niveau tel qu'elle confine au mépris des droits les plus fondamentaux de l'homme, notamment :

- En 1993, selon procès-verbal de la réunion interministérielle du 29 janvier 1993 où les ministres, sous la tutelle desquels est placé le BRGM, se dégagent de toute responsabilité : " les ministres de l'économie et des finances et du budget ne contestent pas la nécessité de rétablir le site. Ils excluent que la responsabilité en revienne au BRGM, qui n'en a pas les moyens financiers. Une prise en charge par le budget de l'Etat est incontournable. Elle ne doit pas transiter par le budget du BRGM, ce qui engagerait sa responsabilité et accroîtrait le risque de comblement de passif qui pèse sur lui³⁴ ".
- En renonçant, par convention du 11 juillet 2001, à toute constitution de garanties financières³⁵ de l'exploitant, en violation de la réglementation alors applicable, ce qui revient à un " permis de polluer". La Cour des Comptes critique aussi cette convention, " contraire au principe du pollueur-payeur³⁶ ".
- En se voyant " dans l'obligation de protéger l'établissement public [le BRGM] de toute action visant à l'impliquer dans la prise en charge du passif, tant économique qu'environnemental, de la MPC³⁷ ", selon le constat de la Cour des Comptes. Le choix de confier au BRGM la gestion de l'après-mine de Salsigne procède de cette logique : la meilleure protection du BRGM n'étant pas d'être juge et partie ?
- En conditionnant la réalisation des travaux nécessaires à la dépollution (à défaut de réduction drastique de celle-ci) à une faisabilité économique, tout en privilégiant – en partenariat avec le BRGM – des instruments sociométriques pour gérer la contestation. " L'enjeu scientifique (de l'enquête PRIOR) de déconstruire les processus qui participent à la fabrique des risques perçus " en est le dernier exemple.

**On ne résout pas un problème
avec les modes de pensée
qui l'ont engendré**

(Albert Einstein)

³⁴ [2004-02-05 Cour des Comptes rapport 2003 - mine Salsigne](#), page 365

³⁵ [2001-07-11 convention Etat-MOS](#), page 7

³⁶ [2004-02-05 Cour des Comptes rapport 2003 - mine Salsigne](#), page 369

³⁷ [2004-02-05 Cour des Comptes rapport 2003 - mine Salsigne](#), page 365